CONVOCATION

à la 2e Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Vendredi 17 juin 2005, à 16h30,
au Royal Plaza, Grand-Rue 97, à Montreux

L'établissement de la liste de présence débutera à 16h00

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'administration et rapport de l'organe de révision relatifs à l'exercice 2004
2. Votations sur le rapport annuel et les comptes annuels pour l'exercice 2004
   2.1. Approbation du rapport annuel et des comptes 2004
   Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel et des comptes 2004.
   2.2. Décharge au Conseil d'administration de sa gestion au 31 décembre 2004
   Le Conseil d'administration propose que décharge soit donnée au Conseil d'administration pour sa gestion au 31 décembre 2004.
   2.3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan
   Le Conseil d'administration recommande l'acceptation de la proposition suivante:

	En milliers CHF
Bénéfice au bilan de Gétaz Romang Holding S.A.	5032
– dividende de CHF 15.60 par action	– 7488
– dissolution de la réserve spéciale	2500
Solde reporté	44

3. Nominations statutaires
   Propositions du Conseil d'administration:
   3.1. Conseil d'administration: renouvellement des mandats de MM. Pierre-André Berthoud, David Panchaud et Christian Seiler en qualité d'administrateurs pour une période de trois ans.
   3.2. Election de Mme Anne Headon en qualité d'administratrice (en remplacement de M. Pierre Milliet) pour une période de trois ans.
4. Nomination de l'organe de révision
   Proposition du Conseil d'administration:
   4.1. Reconduction du mandat de la fiduciaire Ernst & Young SA à Lausanne, en qualité d'organe de révision et de réviseur des comptes consolidés pour l'exercice 2005.
5. Propositions individuelles et divers.

NB. Les comptes de profits et pertes et les bilans sont adressés aux actionnaires le 25 mai 2005. Ils sont également disponibles pour consultation par les actionnaires à partir du 27 mai 2005 au siège de la société.

Cartes d'admission

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 1er juin 2005 (17h00) pourront exercer leur droit de vote.

Les cartes d'admission peuvent être commandées par les actionnaires inscrits au registre des actions à S A G SIS Aktienregister AG, Gétaz Romang Holding SA, Postfach, CH-4609 Olten, jusqu'au vendredi 10 juin 2005.

Du 1er juin (17h00) au 17 juin 2005 inclus, il ne sera procédé à aucune inscription dans le registre des actions.

Représentation

Chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter:

– par un autre actionnaire inscrit au registre des actions.
– par les organes de la société
– par Me Jana Rossier, notaire, Grand-Rue 5, 1820 Montreux, en qualité de représentante indépendante au sens de l'article 689 c CO.

Les procurations qui seront adressées à la société signées en blanc seront transmises à la représentante indépendante. En l'absence d'instructions de vote, les droits de vote seront exercés par la représentante indépendante dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Les organes de la société représenteront seulement les actionnaires qui approuvent les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes des propositions du Conseil d'administration seront transmises à la représentante indépendante.

Vevey, le 20 mai 2005

Au nom du Conseil d'administration de Gétaz Romang Holding SA:

Le président, Vincent Gétaz
Le secrétaire, Pierre-André Berthoud

284452